

## SÉANCE ORDINAIRE DU 05 AVRIL 2022

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 16/03/2022
2. Communauté de Communes du Canton d'Erstein : Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi)
3. Club-house de Sand : rénovation
4. Dépôts sauvages : frais d'enlèvement
5. Finances :
  - approbation du Compte Administratif 2021
  - approbation du Compte de Gestion 2021
  - affectation du résultat 2021
  - vote du taux des taxes
  - Budget Primitif 2022
  - affectation des produits de la chasse
6. Personnel communal :
  - Jobs d'été
  - Contrat aidé CeA CUI-CEC
7. Église : travaux rénovation
8. Divers

**Secrétaire de séance :** Pierre SCHNEIDER

**Membres présents :** Anny SUR-RIEGEL, Pierre SCHNEIDER, Maurice WEIBEL, Martine WALTER, Gwendoline HURSTEL, Bruno KIENNERT, Cécile GARBACIAK, Pascal GOERGER, Amandine KALCK, Christophe JACOB, Benoît ANDRES, Agnès BERGE.

**Membres excusés :**

**Denis SCHULTZ, excusé avec procuration à Anny SUR-RIEGEL,  
Fabienne TUSSING, excusée avec procuration à Pierre SCHNEIDER,  
Valentine HARLEPP, excusée sans procuration .**

Monsieur le Maire étant malade, en son absence, Madame Anny SUR-RIEGEL prendra la présidence du Conseil Municipal.

Il est proposé de rajouter un point : installation d'un nouveau conseiller municipal et de retirer le point N°2 : Communauté de Communes du Canton d'Erstein : Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi) qui sera reporter lors du prochain conseil.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal**

Monsieur Jean-François MAILLOT, élu sur la liste 100 % POUR SAND, a présenté par courrier reçu en mairie le 30 mars 2022, sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Madame la Sous-préfète a été informée de cette démission en application de l'article L2121-4 du CGCT ; Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Madame Agnès BERGE est donc appelée à remplacer Monsieur Jean-François MAILLOT au sein du conseil municipal, elle est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE**, de la démission de Monsieur Jean-François MAILLOT et de l'installation de Madame Agnès BERGER en qualité de conseillère municipale.

**Point de l'ordre du jour N° 2.**

**Objet : Approbation du compte-rendu du 16/03/2022,**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 3.**

**Objet : Club-house de Sand : rénovation**

Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire à l'Urbanisme fait le point sur les 3 premières journées citoyenne, les travaux de curage ont bien avancés, même s'il faut déplorer le peu de mobilisation de la population et montre une projection de photos des travaux. Une 4<sup>ème</sup> journée sera planifiée en mai. Le début des travaux est planifié pour juin.

**Point de l'ordre du jour N° 4.**

**Objet : Dépôts sauvages : frais d'enlèvement.**

Considérant que pour le respect de l'environnement, la sécurité et la propreté de la Commune, il convient de fixer un tarif de l'intervention sur les lieux d'enlèvement d'un dépôt sauvage. Il est proposé au Conseil d'instaurer un tarif pour l'enlèvement de ces dépôts sauvages selon les modalités suivantes :

- Forfait de 250 €,
- En complément du forfait ci-dessus, si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure à celui-ci, facturation sur la base d'un décompte des frais réels,
- Refacturation en sus des coûts complémentaires liés à l'enlèvement des déchets nécessitant un traitement spécial.

Aussi, lorsque l'auteur des faits sera identifié, ce dernier recevra un courrier l'informant du coût de l'enlèvement de son dépôt sauvage, puis un titre de recette correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCÉPTE** la mise en place d'un tarif pour l'enlèvement des dépôts sauvages selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- **DÉCIDE** :
  - \* que ce forfait est de 250 €
  - \* qu'en complément du forfait ci-dessus, si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure à celui-ci, facturation sur la base d'un décompte des frais réels,
  - \* de la refacturation en sus des coûts complémentaires liés à l'enlèvement des déchets nécessitant un traitement spécial.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 5.**

**Objet : Finances :**

- approbation du Compte Administratif 2021

COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE :

**2021**

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Mandats émis	445 504,71 €	→ Titres émis :	590 130,13 €
RAR :	346 748,28 €	→ RAR :	200 000,00 €
Total dépenses	792 252,99 €	Total recettes	790 130,13 €
<i>Solde d'exécution de l'exercice 2021</i>			144 625,42 €
Résultat d'investissement reporté de l'année 2020		ligne 001	-163 338,45 €
<i>Solde d'exécution cumulé 001</i>		2022	-18 713,03 €
Solde des Restes A Réaliser			-146 748,28 €
<b>BESOIN (&lt;0) OU EXCEDENT (&gt;0) DE FINANCEMENT:</b>			<b>-165 461,31</b>

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Mandats émis	583 784,66 €	→	Titres émis :
RAR :		→	RAR : 706 374,24 €
Total dépenses	583 784,66 €		Total recettes
			706 374,24 €
	<i>Résultat de l'exercice : 2021</i>		122 589,58 €
	<i>Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2020</i>	ligne 002	0,00 €
<b>Affectation</b>	<b>2021</b>	<b>Résultat de fonctionnement cumulé :</b>	122 589,58 €
		Solde des Restes A Réaliser	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence de Anny SUR-RIEGEL, Adjointe au Maire qui s'est retirée, **adopte** le Compte Administratif de l'exercice 2021.

**Adopté à l'unanimité**

- approbation du Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021, considérant la régularité des écritures, **approuve le Compte de Gestion 2021** dressé par le Trésorier.

**Adopté à l'unanimité**

- affectation du résultat 2021

Le Conseil, réuni sous la présidence de  
**Madame Anny SUR-RIEGEL**

Après avoir entendu les explications relatives au compte administratif de l'exercice

2021

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de
- un déficit de fonctionnement de

122 589,58 €	compte 12
0,00 €	

Et que le compte administratif présente :

- un excédent d'investissement de
- un déficit d'investissement de

144 625,42 €	A
0,00 €	

Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année	2020	-163 338,45 €	B
et des restes à réaliser d'investissement	2021	-146 748,28 €	C
il sera reporté sur la ligne 001 en dépense	2022	18 713,03 €	

ceci représente

un BESOIN de financement (BdF) d'investissement de  $A + B + C =$  165 461,31 €

un excédent du solde d'exécution 001 de 0,00 € reporté sur la ligne 001 en recette

**Le Conseil, déterminant le résultat à affecter comme suit :**

Résultat cpt 12	en intégrant les Reports à Nouveau			obtient un résultat cumulé à affecter de
122 589,58 €	excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	du compte 110	0,00 €	122 589,58 €
	reprise obligatoire du déficit antérieur 002	du compte 119	0,00 €	

**DECIDE d'affecter le résultat comme suit :**

Résultat à affecter	afin de	affecte la somme de	Au compte	pour vérification : total affecté
122 589,58 €	couvrir le besoin de financement	122 589,58 €	1068	122 589,58 €
	compléter la réserve d'investissement	0,00 €	1068	
	002 : reporter en section de fonctionnement (créditeur)	0,00 €	110	
	002 : reporter le déficit à nouveau (débitéur)		119	

**Adopté à l'unanimité**

- vote des taux des taxes

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter cette année et de laisser les taux .

Par délibération du 08/04/2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

**TFPB : 23,94 %**

**TFPNB : 46,85 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE de maintenir les taux à 23,94 % pour la TFPB et à 46,85 % pour la TFPNB**

**Adopté à l'unanimité**

- Budget Primitif 2022

Anny SUR-RIEGEL, Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel 2022 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
VOTE	Crédits votés	691 812,00 €	691 812,00 €
	+	+	+
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		
	002 résultat fonctionnement reporté		0,00 €
	=	=	=
	<b>Total section de fonctionnement</b>	691 812,00 €	691 812,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
VOTE	Crédits votés	721 369,64 €	886 830,95 €
	+	+	+
REPORTS	RAR de l'exercice précédent	346 748,28 €	200 000,00 €
	001 solde d'exécution reporté	18 713,03 €	0 €
	=	=	=
	<b>Total section d'investissement</b>	1 086 830,95 €	1 086 830,95 €
<b>TOTAL</b>			
	<b>Total du budget</b>	1 778 642,95 €	1 778 642,95 €

**Ce budget est adopté à l'unanimité**

- affectation de la chasse

Anny SUR-RIEGEL, Adjointe au Maire informe le conseil municipal que le produit de la location de la chasse doit être utilisé dans l'intérêt collectif local et que les fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la totalité du produit 2022 de la chasse, soit 7 000 €, au paiement des cotisations 2022 de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 6.**

**Objet : Personnel communal :**

**- Jobs d'été**

Anny SUR-RIEGEL, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de créer des emplois saisonniers pendant la période des vacances pour seconder les ouvriers communaux.

Les jeunes qui viendront en aide aux agents communaux pour les travaux d'arrosage, de fleurissement et de menus travaux à raison de 35 heures par semaine pour les périodes suivantes :

- Juillet : du 4 juillet 2022 au 15 juillet 2022 et du 18 juillet 2022 au 29 juillet 2022
- Août : du 01 août 2022 au 12 août 2022 et du 16 août 2022 au 26 août 2022.

**Adopté à l'unanimité**

**- Contrat aidé CeA CUI-CEC**

Anny SUR-RIEGEL, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de créer un contrat CUI-CEC , en partenariat avec le CeA , pour une durée hebdomadaire de 20 heures et une période de neuf mois avec des aides de l'état à compter du 01/06/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE de la création d'un contrat CUI-CEC** tel que présenté et d'**autoriser** le Maire à faire toutes les démarches pour ce contrat, ainsi qu'à signer tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 7.**

**Objet : Église : travaux rénovation**

Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire à l'urbanisme informe l'assemblée que des travaux de rénovation portant sur les bancs, menuiseries et peinture intérieure sont nécessaires et propose que la commune soit maître d'oeuvre. La paroisse a déjà reçu différents devis et a décidé de retenir les moins disant et demande à la commune de valider son choix.

**Devis peinture :**

- Peintures éco durables d'ESCHAU pour un montant de 59 998,30 € /HT
- Denis SHOHLER de NOTHALTHEN pour un montant de 64 906 ,10 €/HT
- Germain GOERGER de SAND pour un mont de 76 794,78 €/HT

**Devis bancs :**

- JPB AUTOUR DU BOIS de GERSTHEIM pour un montant de 19 838,00 € /HT
- Ebénisterie « Le Chevalet » de MUNDOLSHEIM pour un montant de 21 560,00 €/HT.

Il est proposé au Conseil d'être le maître d'Oeuvre, de valider les devis les moins disant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCÉPTE** d'être le Maître d'Oeuvre,
- **DÉCIDE** de valider la proposition de retenir les devis les moins disant soit l'entreprise de Peinture éco durables d'ESCHAU pour un montant de 59 998,30 € /HT et l'entreprise JPB AUTOUR DU BOIS de GERSTHEIM pour un montant de 19 838,00 € /HT,
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter toutes subvention auprès des différents organismes,
- **DIT** qu'il sera demandé à la Paroisse le remboursements des factures à hauteur de 85 %, la commune prenant en charge dans le cadre de sa participation 15 %,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents y afférents..

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 8.**

**Objet : Divers**

**- Désignation des délégués du conseil auprès des organismes extérieurs**

● **Comité National d'Action Sociale**

Suite au départ de Mme Laetitia LLAMAS, le Conseil Municipal désigne comme délégué du personnel : Mme Nadine D'AMATO pour le mandat 2020-2026. La nouvelle composition est la suivante :

**Délégué élu : Anny SUR-RIEGEL**  
**délégué du personnel : Nadine D'AMATO**  
**correspondant : Anne EIBEL**

**Adopté à l'unanimité**

**- Ligne de trésorerie**

Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire aux finances informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 € sur deux ans du fait de la rénovation du club-house afin de préfinancer le FCTVA et le retard d'encaissement de certaines recettes.

**Vu** les explications de l'Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à lancer des demandes d'ouvertures de ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 € sur deux ans.

**Adopté à l'unanimité**

**- École élémentaire : changements des PC élèves**

Vu la vétusté des PC élèves, il est proposé au Conseil, d'approuver le devis de l'entreprise XLENCE de HILSENHEIM pour le changement de 10 PC élèves pour un montant de 7 520,00 €/HT soit 9 024,00 €/TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer le devis tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

Points divers :

- Société SPIESS à Benfeld : accord de la préfecture du Bas-Rhin concernant la plate forme de recyclage par arrêté du 29/03/2022,
- Inauguration de la salle Multifonctions : organisation,
- Rue du Moulin : l'éclairage public a été mis en fonction,
- Élection Présidentielle du 10 avril 2022 : planning des permanences,
- Prochain Conseil : le 25/04/2022 à 20h à la Salle Multifonctions.

Le conseil municipal est clos à 22h10.

